

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2026-067/PR/MB portant modifiant et complétant l'Arrêté n° 2025-049/PR/MB du 11/03/2025.

n° 2026-067/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
29 mars 2026

Numéro JO
n° 05 du 15/03/2026

Date du numéro
15 mars 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VULoi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VULoi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 6 novembre 2025 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°171 /AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VULe Décret n°2021-105/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE en date du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministre du Budget.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 10 Février 2026.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'article 1 de l'Arrêté n°2025-049/PR/MB du 11/03/2025 est modifié comme suit : "Il est incorporé à une superficie de plus de 13 724 m2 de la par celle de terrain Objet du TF 36059 enregistré dans le livre foncier au nom de la Société "SKY CONSTRUCTION" située dans la zone de Sans Fil".

Article 2

“Le reste des dispositions de l'Arrêté demeure sans changement”.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 11 Mars 2026

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH